Parlamentsdienste
Services du Parlement
Servizi del Parlamento
Servetschs dal parlament

Coopération technique parlementaire suisse

L'expertise suisse au service de la démocratie parlementaire

Coopération technique parlementaire suisse

La coopération technique parlementaire est une activité internationale des Services du Parlement suisse (SPS). Elle vise à partager l'expertise technique des SPS avec d'autres administrations parlementaires à travers des échanges de bonnes pratiques, des formations ou des conseils. L'objectif est de renforcer les compétences et les services des administrations parlementaires partenaires en faveur des élus et élues et des citoyens et citoyennes.

Mission

Mettre l'expertise des SPS au profit de projets de bonne gouvernance à l'étranger soutenus par la Direction du développement et de la coopération (DDC) et par la Division Paix et droits de l'homme (DPDH).

- **Durée des projets :** 1 à 2 ans
- **Domaines clés d'expertise :** travail législatif du parlement, contrôle parlementaire, évaluation des politiques publiques, processus budgétaire, travail législatif, système des commissions, droit parlementaire, participation du parlement à la politique étrangère et diplomatie parlementaire, information des citoyens sur le rôle du parlement, politique de communication, éducation civique, technologies de l'information, procès-verbaux (technique de rédaction, système d'enregistrement)

Base légale et financement

Les activités de coopération technique des SPS s'inscrivent dans les buts de la politique étrangère suisse définis par la Constitution fédérale (art.54, al.2), relatifs notamment à la promotion de la démocratie. Les engagements des SPS à l'étranger (frais de voyage, d'hôtel et de repas) sont financés par la DDC et la DPDH, conformément à une déclaration d'intention signée avec les SPS.

Objectifs et stratégie

Dans le cadre des activités de coopération technique parlementaire, les SPS :

- collaborent avec les parlements de pays dans lesquels la DDC et la DPDH conduisent des projets dans les domaines du renforcement parlementaire et de la contribution des parlements à la sécurité humaine ;
- privilégient les projets concrets, comme l'élaboration de manuels ou d'outils d'éducation civique ;
- promeuvent les échanges avec le personnel des administrations parlementaires partenaires (de pairs à pairs) ;
- débutent par des échanges sur des thématiques générales afin d'identifier par la suite des projets concrets de collaboration ;
- créent avec l'administration parlementaire partenaire des groupes de travail pour favoriser la collaboration.

Albanie : soutien en matière d'éducation civique et de contrôle parlementaire. Échanges entre les bibliothèques parlementaires.

Kosovo : échanges sur les pratiques en matière de communication institutionnelle : production de vidéos et de photos pour les médias sociaux ainsi que de communiqués de presse.

Moldavie : échanges sur les bonnes pratiques dans les domaines suivants : éducation civique et relations publiques, communication institutionnelle, procédure législative, contrôle parlementaire et évaluation des politiques publiques.

Nigéria : échanges sur la communication, la diplomatie parlementaire ainsi que les prestations et les services de la bibliothèque parlementaire.

Macédoine du Nord : création d'un système de réservation en ligne pour des visites du parlement et développement d'activités d'éducation civique selon le jeu suisse « Mon point de vue ». Échanges sur le processus budgétaire, la planification financière et la gestion de la dette étatique (frein à l'endettement) ainsi que sur la surveillance financière.

Mongolie : appui dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques. Échanges sur les questions méthodologiques et institutionnelles liées à l'évaluation ainsi que sur le travail des commissions de contrôle.

Parlamentsdienste
Services du Parlement
Servizi del Parlamento
Servetschs dal parlament

Coopération technique parlementaire
Secteur International
Services du Parlement
CH-3003 Berne

cooperation@parl.admin.ch
parl.ch